

ou par l'émission d'actions avec dividendes garantis ou privilégiés.

Par un acte passé en la vingt-deuxième année du règne de Sa Majesté, chapitre 116, intitulé "Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer Occidental," qui a reçu la sanction royale le 16 août 1858, et amendé et expliqué par un acte passé dans les 32e et 33e année du règne de Sa Majesté, chapitre 62, intitulé "Acte pour autoriser les porteurs d'actions privilégiées de la compagnie du grand chemin de fer Occidental à les convertir en actions ordinaires à leur choix," qui a reçu la sanction royale le 22 juin 1869, la somme de huit millions de piastres, en actions de tel montant que les directeurs pourront de temps à autre déterminer, ou par voie d'actions garanties ou privilégiées, et par voie d'emprunt au moyen de l'émission de débetures perpétuelles, un montant égal à la somme alors requise pour acquitter le prêt du gouvernement, par lesquels actes les pouvoirs conférés par des actes antérieurs d'emprunter ou prélever des deniers sur la garantie des bons à terme de la compagnie furent limités à la moitié du montant du capital autorisé de la compagnie.

Par un acte passé en la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, chapitre 33, intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin du Canada en ligne directe," qui a reçu la sanction le 24 décembre 1869, la somme de trois millions de piastres, divisée en trente mille actions de cent piastres chacune.

En vertu desquels différents actes en partie cités, le sommaire du capital en actions ou effets, à part le capital d'emprunt, est comme suit :

	ACTIORS.	\$	£	s.	d.
5 Vic. 86 - 23 mars 1845,	60,000	6,000,000	1,232,876	14	0
16 Vic. 44 - 10 novembre 1852,	18,000	1,800,000	369,863	1	0
16 Vic. 99 - 22 avril 1853,	20,000	2,000,000	410,958	18	0
16 Vic. 101 - 22 avril 1863,	20,000	2,000,000	410,958	18	0
13 Vic. 178 - 19 mai 1855,	60,000	6,000,000	1,232,876	14	0
	178,000	17,800,000	3,637,534	5	0
22 Vic. 176 - 16 août 1868,	.....	8,000,000	1,643,835	12	0
33 Vic. 33 - 24 décembre 1869,	.....	3,000,000	616,438	7	0
	.....	28,800,000	5,917,808	4	0

Et considérant que le capital-actions que les actionnaires de la compagnie du grand chemin de fer occidental avaient autorisé les directeurs à prélever en vertu des actes en partie ci-haut cités, à l'époque de la passation du présent acte est comme suit :

	\$	£	s.	d.
En vertu de l'acte de 1845, p. 60,000 actions émises et payées	6,000,000 00	1,232,876	14	0
" 1852, " 18,000 "	1,800,000 00	369,863	1	0
" 1853, " 20,000 "	2,000,000 00	410,958	18	0
" 1853, " 20,000 "	2,000,000 00	410,958	18	0
" 1865, " 51,700 "	5,170,000	1,002,328	15	0
830,000 non émises.	830,000	170,547	19	0
	6,000,000 00			
		17,800,00 00	3,637,534	5 0